

République Française
Département : HAUTE-CORSE
Arrondissement : Corte
SORBO OCAGNANO - Commune

Séance du mardi 27 janvier 2026

Délibération N° DE_001_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	14	14
Date de la convocation : 20/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Sorbo Ocagnano), sous la présidence de Monsieur Dominique ALBERTINI.

Présents : Dominique ALBERTINI, François BERNARDI, Philippe CHERICI, Christian DESIDERI, Antoine Charles CIOSI, Antoine ALBERTINI, André GIAMARCHI, Annonciade PAOLI, Jean-Vitus LUCIANI, Gérard ORSATELLI, Véronique FRANCESCHI épouse NEMESI, Philippe VINCENTI, André DESIDERI, Delphine BREHERET

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Delphine BREHERET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le budget principal 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2026, avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget principal 2026 :

Date de transmission de l'acte: 28/01/2026
Date de réception de l'AR: 28/01/2026
02B-212002869-DE_001_2026-DE
A G E D I

DE_001_2026

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N-1 (crédits ouverts)	RAR inscrits au BP N-1 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de DM votées en N-1	Montant à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre du L1612-1 du CGCT	Total
D20	42 788,69 €	36 168,58 €	30 000,00 €	72 788,69 €	18 197,17 €	18 197,17 €
D21	771 899,30 €	14 905,00 €	- 30 000,00 €	741 899,30 €	185 474,83 €	185 474,83 €
D23	412 512,30 €	275 123,35 €	- €	412 512,30 €	103 128,08 €	103 128,08 €

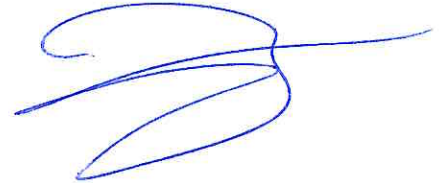
Ainsi, fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Dominique ALBERTINI
Président de séance



Madame Delphine BREHERET
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 28/01/2026
Date de réception de l'AR: 28/01/2026
02B-212002869-DE_001_2026-DE
A G E D I

DE_001_2026